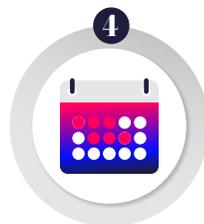


**APPORT 4**

limiter à six jours la durée des congés payés dont la date pourrait être fixée unilatéralement par l'employeur pour faire face aux conséquences de l'épidémie



5

**APPORT 5**

Consacrer dans la loi que l'élection des conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour du 15 mars 2020 reste acquise

APPORT 3

Élargir le champ du contrôle exercé par le juge administratif et renforcer le contrôle parlementaire sur ces mesures



6

**APPORT 6**

Adopter un calendrier plus précis concernant l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires : si les conditions sanitaires le permettent, le décret de convocation des électeurs devra être publié avant le 27 mai et les listes de candidats déposées avant le mardi suivant, pour un scrutin organisé au plus tard le dimanche 21 juin

APPORT 2

Mieux encadrer les pouvoirs attribués au Premier ministre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en fixant une liste limitative des mesures restrictives de liberté qu'il est habilité à prendre



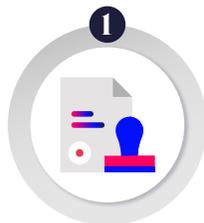
7

**APPORT 7**

Prévoir que si le second tour des élections municipales ne peut pas avoir lieu, le Parlement devra adopter une loi pour prolonger les mandats en cours et organiser une nouvelle élection à deux tours dans les communes concernées

APPORT 1

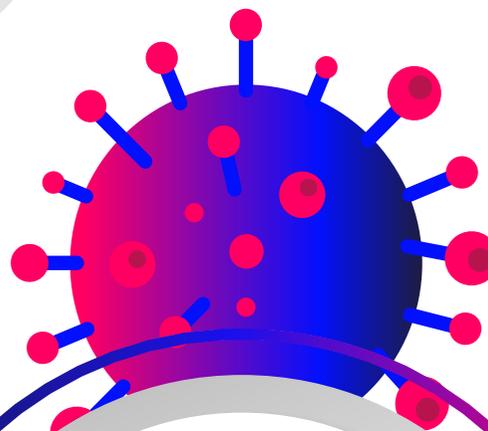
Assurer la mise en place immédiate du nouveau régime d'état d'urgence sanitaire, en le limitant à la crise liée au covid-19 dans l'attente d'une réflexion plus approfondie sur un régime pérenne



8

**APPORT 8**

Assurer la continuité des pouvoirs publics locaux pendant l'épidémie, en prolongeant dans leurs fonctions les exécutifs municipaux et communautaires en tant que de besoin, et en assouplissant les règles applicables dans l'ensemble des collectivités territoriales (quorum, procurations, délai d'adoption du budget, etc.)



Dimanche 22 mars, le Sénat a adopté les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi pour faire face à l'épidémie de Covid-19 en France. Le projet de loi adopté reprend l'essentiel des apports du Sénat.

Rapporteur : Philippe BAS
(Les Républicains - Manche)

Rapporteurs pour avis : Alain MILON
(Les Républicains - Vaucluse)
Sophie PRIMAS (Les Républicains
- Yvelines)

PROJET DE LOI D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 EN FRANCE LES PRINCIPAUX APPORTS DU SÉNAT